



**Liste des documents à présenter pour  
une exonération des taxes**

Date de création	01.07.2020
Date de modification	
Rédacteur	COCHARD Jessica Chargée des exonérations des taxes
Approbateur	CHAMPENOIS Jasmine Directrice de Division de la DIFE

---

**Préambule**

Les documents à apporter varient selon votre situation personnelle et financière. Il est donc nécessaire de savoir si vous êtes dépendant-e ou indépendant-e financièrement.

Pour pouvoir être considéré-e comme économiquement indépendant-e, il faut pouvoir cumuler les 2 conditions suivantes :

1. Avoir quitté le domicile familiale (ou celui du garant) depuis au moins 12 mois au 30 septembre de l'année de la demande
2. Avoir eu un revenu brut de plus de CHF 15'000.- pour l'année fiscale précédente

Les étudiant-es marié-es, divorcé-es, séparé-es de corps ou veufs-ves sont également considéré-es comme indépendant-es financièrement.

Si vous ne remplissez pas les deux conditions précitées, vous êtes alors considéré-e comme dépendant-e financièrement.



**DOCUMENTS A APPORTER EN CAS DE DEPENDANCE FINANCIERE**

**JE SUIS DÉPENDANT-E FINANCIÈREMENT DE MES PARENTS OU D'UN-E GARANT-E**

- Avis de taxation fiscale de l'année précédente de l'étudiant-e ou attestation d'impôts à la source (vous pouvez l'obtenir auprès de l'**Administration fiscale cantonale**)
- Avis de taxation fiscale de l'année précédente des parents, du garant ou du représentant légal et de son conjoint
- Attestations des autres revenus de l'année précédente qui n'apparaissent pas dans l'attestation fiscale de l'étudiant (pension alimentaire, allocations familiales, indemnités chômage, allocation logement, subsides assurance-maladie, bourse cantonale, bourse privée, prêt, autres aides sociales, rente d'orphelin/de veuf, contribution des parents ou d'autres personnes, économies, etc.).
- Attestations des autres revenus qui n'apparaissent pas dans l'attestation fiscale de l'année précédente des parents, du garant ou du représentant légal et de son conjoint (pension alimentaire, allocations familiales, indemnités chômage, allocation logement, subsides assurance-maladie, bourse cantonale, bourse privée, prêt, autres aides sociales, rente d'orphelin/de veuf, contribution des parents ou d'autres personnes, économies, etc.)
- Document attestant l'identité du détenteur de l'autorité parentale (jugement de divorce, jugement de séparation, etc.)
- Si le détenteur de l'autorité parentale est remarié, document attestant du nouveau mariage (acte de mariage, avis de taxation fiscale de l'année précédente aux noms des deux parties)
- Si l'étudiant-e a mentionné un-e garant-e, attestation de garantie de prise en charge de ce dernier

**DOCUMENTS A APPORTER EN CAS D'INDEPENDANCE FINANCIERE**

**JE VIS SEUL-E OU AVEC ENFANT**

(Revenus annuels bruts min. CHF 15'000.- et max. CHF 33'317.-)

- Avis de taxation fiscale de l'année précédente ou attestation d'impôts à la source (vous pouvez l'obtenir auprès de l'**Administration fiscale cantonale**)
- Autres documents justifiants du **revenu** (pension alimentaire, allocations familiales, indemnités chômage, allocation logement, subsides assurance-maladie, bourse cantonale, bourse privée, prêt, autres aides sociales, rente d'orphelin/de veuf, contribution des parents ou d'autres personnes, économies, etc.).
- Bail à loyer justifiant de plus de 12 mois de domicile séparé des parents ou du représentant légal
- Preuve de paiement du dernier loyer
- S'il y a des enfants, preuve de l'existence des enfants (décision d'octroi d'allocations familiales, extrait d'acte de naissance, avis de taxation fiscale, jugement de divorce avec mention de la garde, etc.)



### **JE SUIS VEUF-VE, DIVORCÉ-E OU SÉPÉRÉ-E DE CORPS**

(Revenus annuels bruts min. CHF 15'000.- et max. CHF 33'317.-)

- Avis de taxation fiscale de l'année précédente ou attestation d'impôts à la source (vous pouvez l'obtenir auprès de l'**Administration fiscale cantonale**)
- Autres documents justifiants du **revenu** (pension alimentaire, allocations familiales, indemnités chômage, allocation logement, subsides assurance-maladie, bourse cantonale, bourse privée, prêt, autres aides sociales, rente d'orphelin/de veuf, contribution des parents ou d'autres personnes, économies, etc.)
- Bail à loyer
- Preuve de paiement du dernier loyer
- Jugement de divorce ou jugement de séparation ou rente de veuf-ve

### **JE SUIS MARIÉ-E OU EN PARTENARIAT SANS ENFANT**

(Revenus annuels bruts min. CHF 22'500.- et max. CHF 57'183.-)

- Avis de taxation fiscale de l'année précédente ou attestation d'impôts à la source (vous pouvez l'obtenir auprès de l'**Administration fiscale cantonale**)
- Autres documents justifiants du **revenu** (pension alimentaire, allocations familiales, indemnités chômage, allocation logement, subsides assurance-maladie, bourse cantonale, bourse privée, prêt, autres aides sociales, rente d'orphelin/de veuf, contribution des parents ou d'autres personnes, économies, etc.)
- Autres documents justifiants du revenu du ou de la conjointe
- Bail à loyer
- Preuve de paiement du dernier loyer
- Acte de mariage ou de partenariat

### **JE SUIS MARIÉ-E OU EN PARTENARIAT AVEC ENFANT**

(Revenus annuels bruts min. CHF 27'500.- et max. CHF 64'963.-)

- Avis de taxation fiscale de l'année précédente ou attestation d'impôts à la source (vous pouvez l'obtenir auprès de l'**Administration fiscale cantonale**)
- Autres documents justifiants du **revenu** (pension alimentaire, allocations familiales, indemnités chômage, allocation logement, subsides assurance-maladie, bourse cantonale, bourse privée, prêt, autres aides sociales, rente d'orphelin/de veuf, contribution des parents ou d'autres personnes, économies, etc.)
- Autres documents justifiants du revenu du ou de la conjointe
- Bail à loyer
- Preuve de paiement du dernier loyer
- Acte de mariage ou de partenariat
- Preuve de l'existence des enfants (décision d'octroi d'allocations familiales, extrait d'acte de naissance, avis de taxation fiscale, jugement de divorce avec mention de la garde, etc.)